

## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL



## DIPLOME D'ETAT

INSTITUE PAR L'ORDONNANCE N° 88-092 DU 07 JUILLET 1988; NOUS SOUSSIGNES, MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG,

ARTICLES 43, 125 ET 126; VU LA LOI-CADRE Nº 86-005 DU 22 SEPTEMBRE 1986 DE L'ENSEIGNEMENT NATIONAL, SPECIALEMENT EN SES

TRANSITOIRES RELATIVES A L'ORGANISATION DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG, 2004 MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0008 DU 15 JANVIER 2004 PORTANT MESURES VU, TEL QUE MODIFIE ET COMPLETE A CE JOUR, L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0040/2004 DU 20 AVRIL

	Rue	1	A STATE OF THE STA
GENERAL, BUR	LE SECRETAIRE GENERAL, SUPERVISEUR	L'INSPECTEUR GENERAL, PRESIDENT DU JURY	LES MEMBRES DU JURY
OT:3	DELIVRE A KINSHASA, LE 22 AOUT 2013	DELIVRE	
MIRES DU CYCLE LONG DE LA	EN FOI DE QUOI, LUI DELIVRONS LE PRESENT DIPLOME D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG DE LA LITTERAIRE OPTION LATIN-PHILOSOPHIE	(UOI, LUI DELIVRONS LE PRES	EN FOI DE QUOI, SECTION LITTERAIRE
i i		REUSSITE FIXEES PAR L'ORDONNANCE SUSMENTIONNEE.	REUSSITE FIXEES PAR I
POUR CENT DES POINTS AUX CONDITIONS DE		A PARTICIPE A LA SESSION 2013 DE L'EXAMEN D'ETAT ET A OBTENU CINQUANTE - CINQ	A PARTICIPE A LA SESSI
IE 01 06 1994	KINSHASA LE	LA NOMMEE:	NE (E) A
NE	ATTESTONS QUE X LE NOMME : TSHAMALA TSHBANGU DAVE	OE X LENOMME : TSH	ALTESTONS

TS 07

H

N

N

W

H

0

H

W

U

1502608

LE(LA) RECIPIENDAIRE